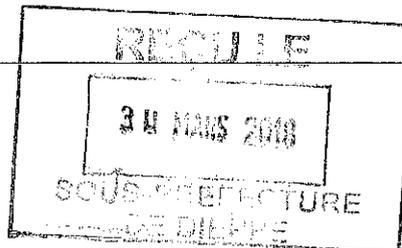


N°	5	3	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-huit, Le mercredi 21 mars, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL (présidente par intérim). Étaient présents ce jour : Mmes BIZET, DAMIS-FRICOURT, DE WAZIERS, DUCROCQ, M. GAUTIER, Mmes LORAND-PASQUIER, LUCOT-AVRIL, SINEAU-PATRY. Absents excusés : Mme BORGEO, MM. DECORDE (pouvoir à Mme LORAND-PASQUIER), DEWAELE (pouvoir à Mme DE WAZIERS), Mme LE VERN (pouvoir à M. GAUTIER), M. LEJEUNE (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL), Mmes NEAU, TEMMERMANN.
- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2018	
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2018</u>
5 mars 2018	En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor. Mme la Présidente sollicite les membres du conseil d'administration pour l'attribution des indemnités de conseil allouées au Payeur départemental de Seine-Maritime, au titre de 2018, à hauteur de 100%.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	8
Votants	12
	<i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'octroyer au Payeur départemental de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2018, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990, à hauteur de 100%.</i>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 29/03/2018
Acte exécutoire le : 29/03/2018
la Présidente de l'Institution
Virginie LUCOT-AVRIL



**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Saint-Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Saint-Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com